



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-GROSEILLES

Département de Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Toul
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10

Conseillers présents ou représentés :

8

Conseillers votants : 9

Le Maire certifie que la convocation du conseil a été faite le 12/09/2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Gabrielle HENRY, Pauline HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX, Stéphane PIERI

Absents : Thomas WECKERING

Excusés :

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 38/25 :

EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI DES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS NEUFS SATISFAISANTS AUX CRITÈRES DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE CONDITIONNANT LE BÉNÉFICE DÈS L'EXONÉRATION PRÉVUE AU IBIS DE L'ARTICLE 1384A

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1383-0 B bis du code général des impôts permettant au conseil d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 %, pour une durée de cinq ans, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A.

Elle précise que, conformément au décret n°2023-560 du 3 juillet 2023, les logements concernés doivent respecter des niveaux de performance énergétique et environnementale minimale fondés sur les exigences de la réglementation environnementale des nouvelles constructions de bâtiments (RE 2020).

Le conseil, après en avoir délibéré, refuse d'appliquer cette exonération.

Pour : 0

Contre : 9

Abstention : 0

Amélie PEROUX

Laurence BROQUERIE

Secrétaire

Maire